



Le mot du Maire



Bar, restaurant, hôtel, boucherie, mercerie, bijouterie, photographe, ... la liste est longue des commerces qui ont abandonné notre ville depuis quatre décennies. Et comme la plante qui se flétrit lorsque l'eau manque, la population a suivi la même tendance : 3577 habitants en 1982, 2914 en 2020, des nombres qui se passent de commentaires. Dans le concert des villes de notre taille, cette situation, même si elle figure parmi les plus préoccupantes, n'est pas originale et des dispositifs ont été mis en place au niveau national pour faire face à ce type de déclin, en particulier des bourgs centres dont la perte de dynamisme rejaillit sur des territoires bien plus vastes que leur seul ressort : Opération de Revitalisation des Territoires, Petites Villes de Demain, Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Plan Avenir Montagne, ... Votre municipalité a donc décidé de saisir toutes les perches tendues pour nous aider à « remonter la pente » mais, comme pour de nombreuses affections, pendant le traitement la potion peut s'avérer amère. Ainsi, depuis plus d'une année, la vie du centre-ville a été profondément bouleversée ; certains s'inquiètent, d'autres n'ont pas compris les enjeux et vitupèrent, d'autres encore voient leur vie courante perturbée par les travaux. Alors ce début d'année est certainement le moment propice pour faire un point sur la situation et tracer des perspectives.

Comme beaucoup l'ont compris à présent, nous avons à faire face à un double enjeu : d'une part redonner au centre-ville un caractère attractif, élément indispensable au développement du commerce et de la vie locale, et d'autre part engager une rénovation profonde de l'habitat ancien. Le second point est certainement le plus délicat et nous n'en sommes encore qu'aux balbutiements ; nous en reparlerons plus tard. Le premier point qui se décline en trois phases est à présent bien engagé. La première phase, qui a consisté à reprendre toute la structure de voirie, de façade à façade, depuis la rue des Ecoles jusqu'au parvis de la mairie, est à présent achevée. La deuxième phase, qui va du parvis de la mairie à la gendarmerie, devrait s'achever au printemps avec la rénovation de la place des Mineurs. Ces phases ont été longues et impactantes car la chaussée n'est, comme la partie émergée de l'iceberg, qu'un petit élément d'un vaste ensemble qui doit prendre en compte tous les réseaux (énergies, eaux, communications) dont certains ont plus de cent ans. La troisième phase, qui devrait s'enchaîner à la deuxième au cours de l'année 2023, concernera la rue Maginot et la liaison entre la place du Général de Gaulle et la place des Mineurs. Des difficultés de circulation sont donc encore à prévoir dans le centre-ville en 2023 mais leur ampleur sera réduite par rapport à ce que l'on a connu en 2022.

Est-ce pour autant la fin des difficultés ? Pas vraiment car, comme souligné auparavant, de nombreux réseaux enterrés sont à bout de souffle. En plusieurs endroits de la commune nous aurons donc encore des fermetures de voirie, notamment pour le faubourg de

Belfort où la canalisation d'eau potable devra être remplacée dès le début de l'année, opération qui s'accompagnera d'un enfouissement des réseaux électriques et d'un recalibrage de la chaussée.

Ayant commencé par les difficultés, je peux à présent en venir à des actions plus réjouissantes car la revitalisation de notre ville ne consiste pas uniquement à rénover des chaussées et des trottoirs. Plusieurs opérations majeures commencées en 2022 devraient aboutir en 2023.

C'est le cas de la voie verte qui étendra la liaison cyclable arrivant de Belfort jusqu'à la place de Gaulle et reliera ainsi la Maison de santé et le quartier des Fougerêts au centre-ville de façon agréable et sécurisée en longeant la Savoureuse, ouvrant de plus une vue inédite sur la rivière et un accès à l'eau sur plusieurs centaines de mètres. L'accès à l'école primaire Docteur Benoît pour toute la partie ouest de la ville sera par la même occasion grandement facilité. Une école Docteur Benoît dont la rénovation complète en cours devrait s'achever au cours de l'été et permettre une rentrée prochaine dans des locaux modernes, économes en énergie et parfaitement sécurisés. La troisième opération qui devrait être bouclée en 2023 sera le réaménagement d'un véritable pôle sportif autour du stade Travers avec la mise en place d'un city-stade et d'un skate park.

Et ensuite ? Avant de s'intéresser à l'école Chantoiseau dont les locaux sont vétustes, nous aurons à traiter le sujet des locaux de l'école Lhomme. Les études en cours, qui restent à affiner, prévoient de conserver le gymnase, d'affecter le RDC à l'activité France Services, au CCAS, aux services techniques municipaux (avec le préau) et à des activités associatives. Les étages seront réhabilités en logements et la cour sera ouverte au stationnement, complétant ainsi l'offre de centre-ville. Bien entendu la circulation dans la rue Joseph Lhomme sera rétablie dans les 2 sens facilitant l'accès aux zones de stationnement. Autre opération importante en cours d'étude : la transformation des locaux de l'ancien « Spar » en halle multifonctions, en lien avec la rue et le parc du Paradis des Loups, mais il est encore trop tôt pour entrer dans les détails.

Aujourd'hui, retenons ensemble que notre ville se réveille et que ses atouts géographiques et environnementaux sont bien présents. En regard des tendances actuelles à l'isolement et à l'individualisme, tendances exacerbées par la facilité et le caractère artificiel des « réseaux sociaux », il m'est cher de souhaiter un renouveau de la vie citoyenne et pour toutes et tous une heureuse et paisible année 2023 dans notre bonne ville de Giromagny.



Les décors sur le thème de Noël ont été installés. Un grand merci aux bénévoles du groupe des bricolos qui œuvrent pour le plaisir de tous !

Compte rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2022

Cette séance du 15 décembre fut à nouveau marquée par une petite participation de 12 conseillers seulement en dépit d'un ordre du jour important décliné en 20 points.

Quatre points étaient consacrés à des conventions qui ont toutes été approuvées à l'unanimité : convention avec la société AB dépannage pour exercer la fonction de fourrière automobile ; convention avec l'association des « Chatmagnys libres » pour la gestion de la population féline ; convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour utiliser le site de l'ancienne discothèque comme lieu d'entraînement ; convention avec les communes d'Auxelles-Haut et Lachapelle-sous-Chaux pour l'utilisation des routes forestières.

Quatre autres points traitaient de questions relatives au personnel : renouvellement du poste de chef de projet

« Petite Ville de Demain » ; création d'un poste non permanent d'agent social pour une durée de 6 mois ; attribution et autorisation de remisage d'un véhicule de service pour l'agent en charge de la gestion locative des locaux communaux ; mise en place du régime indemnitaire de la filière police (garde champêtre).

Ensuite le Conseil s'est penché sur le bilan de l'opération « Pass sport-culture » organisée en lien avec la Communauté de Communes. 136 passes ont été délivrés ce qui témoigne du succès de cette opération qui vise à aider les familles pour permettre l'épanouissement des jeunes via les activités sportives et culturelles. Au total, près de 6000 € d'aides ont été attribués. Cette analyse a aussi été l'occasion de refaire un point sur les subventions attribuées aux associations pour l'année 2022. Des compléments de 1800 € et de 7800 € ont ainsi été attribués respectivement au Bike Club de Giromagny et au Football Club Giro-Lepuix au titre de leur engagement dans l'encadrement des jeunes et l'animation communale. Toujours en ce qui concerne les associations et la problématique de la mise à disposition

permanente ou ponctuelle de locaux, le Conseil s'est attaché à se rapprocher de la réglementation en définissant des principes de tarification simples et lisibles. Ainsi, par dérogation à l'article L.2125-1 du CG3P qui prévoit que la mise à disposition d'un local communal doit être payante (en principe au prix coûtant), le Conseil a décidé, comme le permet la loi, d'une mise à disposition gratuite pour les associations à but non lucratif organisant des manifestations d'intérêt général (i.e. concernant l'ensemble de notre collectivité), payantes ou non, et d'une réduction de 50% sur les tarifs de location pour les associations à but non lucratif organisant des manifestations payantes ayant des objectifs spécifiques d'intérêt public. Dans tous les autres cas ce sont les tarifs qui s'appliquent. Les réductions accordées seront valorisées sous forme de subventions en nature afin de satisfaire aux règles de bonne gestion.

Les derniers points de l'ordre du jour furent consacrés aux questions financières avec des modifications apportées aux budgets 2022 de la commune et de l'exploitation forestière (transfert de 100 k€ entre comptes), une autorisation de recours à l'emprunt (518 k€) pour 2023 afin de bénéficier des taux proposés par la Banque des Territoires et de pallier aux avances de trésorerie liées à la TVA sur les travaux en cours puis une mise à jour des tarifs communaux pour 2023.

Finalement le Conseil décide des budgets primitifs de l'année 2023 en ce qui concerne l'exploitation forestière et le budget général. À ce stade les budgets primitifs sont largement calqués sur ceux de l'année 2022 avec bien entendu des ajustements pour prendre en compte le niveau d'inflation constaté, notamment sur les cours de l'énergie. Ainsi le budget communal de fonctionnement s'établit à 2009 k€, en hausse de 13% par rapport à 2022, mais avec très peu de marges de manœuvre consécutivement à l'augmentation importante des frais de personnel et surtout de l'énergie. Pour ce dernier point, des mesures drastiques de contrôle des dépenses ont donc dû être prises en compte afin de rester dans une épure soutenable (limitation à une multiplication par 2 des dépenses par rapport à 2021 alors que les tarifs de l'électricité pour la commune nous sont annoncés comme multipliés par 4 à partir du 1^{er} janvier).

Collectes des ordures ménagères



Attention ! Changement au niveau des collectes des ordures ménagères et des recyclables :

· La collecte des ordures ménagères (bac gris avec couvercle bordeaux) se fera le mercredi tous les 15 jours, semaines impaires. Pour janvier, les 4 et 11 (sortir la poubelle le mardi soir)

· La collecte des emballages recyclables (sacs jaunes) se fera le jeudi tous les 15 jours semaines paires. Pour janvier, les 12 et 26 (sortir les sacs le mercredi soir)

Nouveau ! LA COLLECTE des BIODÉCHETS.

Le tri à la source des biodéchets est une obligation réglementaire de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) de 2020. Pour ce faire, le SMICTOM distribuera à chaque foyer un kit pour trier les biodéchets qui sont : les restes de repas, des épluchures de fruits et légumes, restes de pain, viande, os et poissons, des coquilles d'œufs et coquillages, fleurs fanées, des cartons alimentaires souillés, marcs de café et sachets de thé, essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papier.

Notre commune sera dotée de 12 conteneurs répartis dans les différents quartiers de la commune. Vous pourrez y apporter vos sacs contenant vos biodéchets qui seront ensuite acheminés vers un site de compostage.

**Rendez-vous en mairie le jeudi 19 janvier à 19h, salle du conseil,
pour une réunion de concertation sur les emplacements
des conteneurs à biodéchets.**

**Le calendrier des collectes est disponible en mairie ou consultable sur :
smictom.zsv.fr**

Neige et verglas

Les obligations des riverains



Avec la saison hivernale, c'est aussi, pour tous, le retour des obligations de déneigement. En période de neige ou de verglas, chacun est responsable du déneigement du trottoir situé au pourtour de son habitation ou de son commerce. Il s'agit d'une obligation légale !

Pour prévenir les risques de chute et assurer la sécurité des passants, le conseil municipal a précisé le rôle de chacun en adoptant son nouveau règlement de voirie, celui-ci détermine les obligations imposées aux riverains :

- En cas de chute de neige ou de verglas, les riverains doivent balayer et gratter le trottoir sur toute sa largeur, ou sur une largeur de 80 cm en l'absence de trottoir. Cela sur toute la longueur au droit de l'immeuble. Des passages doivent être aménagés pour accéder à l'entrée des immeubles.

- Par temps de verglas, l'épandage de sable, de sciure, de sel ou de produits déverglaçants est à la charge des riverains. Il est par contre interdit de répandre du sel sur les espaces plantés d'arbres sur les revêtements des trottoirs en béton, en pavés, en pierres naturelles ou en asphalte afin de ne pas les détériorer.

Ces dispositions concernent l'ensemble des voies publiques et leurs dépendances, ainsi qu'aux voies privées ouvertes à la circulation publique.

La vie communale en images



Le 5 décembre, Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.



Le 10 décembre, la commune avait invité le Chœur des garçons de Mulhouse. Cette chorale renommée proposait un programme de chants de Noël qui a enchanté les auditeurs présents à l'église.



Les 10 et 11 décembre, marché de Noël à l'Espace de la Tuilerie, organisé par la commune.

Viabilité hivernale

Le plan « viabilité hivernale » 2022-2023 est activé depuis le 1^{er} décembre 2022 jusqu'au 15 mars 2023.

Le déneigement des voies sera assuré lorsque la quantité de neige attendue est supérieure à 5 cm sans pluie dans les 3 heures suivantes, ou sans condition de quantité lorsque les températures sont inférieures à -5°C.

La commune est membre du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et s'est engagée dans une politique de réduction de l'épandage de sel. En effet, 45% des sels épandus en période de viabilité hivernale sont lessivés par les eaux de pluie, et la nocivité d'une concentration en sel excessive dans les réserves d'eau souterraine n'est plus à démontrer.

Le circuit des fontaines et les nombreuses sources naturelles faisant patrimoine Giromagnien, il convient de limiter la consommation du sel dans le cadre de la viabilité hivernale.

Ainsi, du sel sera épandu uniquement en cas de pluie givrante ou de gel. Le salage préventif sera évité.



Le 20 décembre, c'était le Noël des séniors. Les giromagniens de plus de 70 ans étaient invités à un après-midi récréatif organisé par les membres du CCAS. Une centaine de personnes ont passé un moment convivial à l'Espace de la Tuilerie.



Le 17 décembre, concert de fin d'année de l'Orchestre d'Harmonie de la ville de Giromagny.

Rencontre avec Lou-Anne Perrez

À 22 ans, Lou-Anne Perrez est la benjamine du service administratif de la mairie, elle est agent d'accueil depuis 2021. Elle a pour fonction l'accueil physique et téléphonique, la gestion de l'état civil, des cartes d'identités et des passeports, la préparation des élections dont celles du Conseil Municipal d'adolescents (CMA). Vous pourrez la rencontrer au bureau d'accueil du public de la mairie, mais pas seulement, car Lou-Anne est également conseillère numérique. Dans les locaux situés avenue Jean Moulin, elle accompagne les usagers dans les démarches administratives dématérialisées et non dématérialisées. Afin de lutter contre la fracture numérique, elle anime des ateliers « apprendre à utiliser une tablette numérique » organisés par France Services. Lou-Anne est une jeune femme dynamique, polyvalente au service administratif de la mairie. « *J'aime mon métier, le contact avec les usagers et je fais mon possible pour répondre au mieux à leurs demandes* » précise-t-elle.



Giropratique

Gendarmerie	03 84 29 30 17
Mairie	03 84 27 14 18
Pompiers	18
SAMU	15
ENEDIS	09 72 67 50 90
GRDF	08 00 47 33 33
Syndicat des Eaux	03 84 29 50 19
CCVS Assainissement	03 84 54 70 80
Pharmacie de garde	3237
Médecin de garde	3966

Contact internet à disposition : mairie@giromagny.fr



France services

2, avenue Jean Moulin
03 39 53 06 53

CAF - CNAM - CNAV
MSA - AGIRC ARRCO

Permanences
pour janvier 2023
sur rendez-vous

FNATH
Mardi 17h

**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Mercredis 11 & 25

Conciliateur de justice
Mercredis 4 & 18

Personnel Mairie

Accueil - Service à la population
• 03.84.27.14.18

✉ Amandine BLANC : amandineblanc@giromagny.fr

Organisation des manifestations
• 03.84.27.02.10

✉ Karine BEN : karineben@giromagny.fr

Location de salles

✉ Malick SAMB : malicksamb@giromagny.fr

Visiteuse sociale

✉ Chantal HALAHIGANO : chantalhalahigano@giromagny.fr

En janvier

Mercredis 4 et 18 Ramassages des ordures ménagères (à sortir la veille après 18h)

Samedi 7 Loto organisé par le FSE du collège Espace de la Prairie à 20h

Jeu-dis 12 et 26 Ramassages des sacs de tri (à sortir la veille après 18h)

Jeu-di 19 Réunion d'information des emplacements conteneurs à biodéchets. Mairie à 19h

Mardi 24 Déchèterie mobile de 12h à 19h au Stade Edouard Travers

Mercredi 25 « Le poisson belge » Théâtre du Pillier Espace La Savoureuse 15h.

Vendredi 27 Apéro-philos 18h30 Espace La Savoureuse

Un nouveau lieu de mémoire

Vous avez sans doute remarqué les deux nouveaux panneaux, installés Grande rue qui relatent le parcours de la 1ère division française libre (D.F.L.). Le premier retrace l'épopée de la 1ère D.F.L. au niveau national, le second rappelle le déroulement de la journée du 22 novembre 1944 à Giromagny. Ce projet co-financé par la Fondation de la France libre et par notre commune est le quatrième à être installé sur le parcours de la 1ère D.F.L. Les trois précédents sont visibles à La Croix-Valmer (83), à Nod-sur-Seine (21) et à Champagny (70). L'inauguration de ce lieu de mémoire s'est déroulée le 26 novembre dernier en présence de Mme Marie-Hélène Châtel, déléguée Mémoire de la 1ère D.F.L., à l'origine du projet. Le député de notre circonscription Florian Chauche, le sénateur du Territoire de Belfort Cédric Perrin, les élus de la commune et les représentants des associations patriotiques étaient présents.



L'association « Les amis de Schwabmünchen » a fêté la Saint-Nicolas

C'est une première !

Saint Nicolas est venu de Schwabmünchen avec des « Mannala », pour le grand plaisir des enfants.

Avec le concours de l'enseignante du collège, de nombreuses familles ont participé à l'événement et ont pu s'informer sur les échanges franco-allemands proposés par l'association « Les Amis de Schwabmünchen ».

Quelle ambiance ! Suite à ce grand succès, l'action est à reprogrammer pour l'année prochaine.

Anita Brigand

Contact : smugiro.infos@gmail.com



Tous les anciens numéros de ce mensuel sont accessibles sur : <https://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : Christian Coddet

Réception des articles, rédaction : Séverine Bonnet, Marie-Noëlle Marline

Crédit photos : Marie-Noëlle & Thierry Marline, Amis de Schwabmünchen

Ont participé à ce numéro : Séverine Bonnet, Barbara Natter, Patricia Vuillaumié

Mise en page & Impression : Belfort 2S Impression

Distribution : mairie de Giromagny

1800 exemplaires - N° 234 - Dépôt légal 12-2022

Tribune de l'opposition

Article non fourni